

1
(N° 67.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1840.

CHEMINS VICINAUX.

AMENDEMENTS A L'ART. 13.

Je demande la suppression, dans le § 2, des mots *ou résultant d'usages locaux*.

DE MAN.

Je propose de rédiger le dernier paragraphe de l'art. 13 comme suit :

Il n'est rien innové par le présent article aux obligations légales des particuliers ni aux réglemens des wateringues.

T. DE LANGHE.

Les dépenses relatives aux chemins et *sentiers* vicinaux sont à la charge des communes.

MILCAMPS.

J'ai l'honneur de proposer d'ajouter au dernier paragraphe les mots *ou résultant d'usages locaux*.

DU BUS AINÉ.